

Le conseil municipal de Ver-lès-Chartres, légalement convoqué le : 10 avril 2026
s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire le : 16 avril 2026

Prénom NOM	Présent	Absent	Donne pouvoir à ...
Max VAN DER STICHELE	Présent		
Stéphane BOURGEOIS	Présent		
Claudette TRAVERS	Présente		
Alain DETOURNAY	Présent		
Arnaud MONIER	Présent		
Marie-Françoise BOUCHER		Absente représentée	Benoît FLEURY
Delphine BRAULT	Présente		
Marc COQUEREAU	Présent		
Benoît FLEURY	Présent		
Françoise GUILLO	Présente		
Gaëlle LEBÉ	Présente		
Jules LENFANT	Présent		
Claire NGUYEN		Absente représentée	Gaëlle LEBÉ
Maxence SAULNIER		Absent représenté	Stéphane BOURGEOIS
Françoise TRICHEUX	Présente		
Secrétaire de séance :	Jules LENFANT		

Liste des délibérations

La séance est ouverte à : 20h01

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des séances des : 20 et 26 mars 2026
> à l'unanimité des membres présents et représentés

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n°-

1. 2026-25 - Désignation du représentant au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Chartres Métropole Restauration
> à l'unanimité des membres présents et représentés
2. 2026-26 - Désignation du représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
> à l'unanimité des membres présents et représentés
3. 2026-27 - Approbation du compte financier unique 2025
> à l'unanimité des membres présents et représentés
4. 2026-28 - Affectation des résultats 2025
> à l'unanimité des membres présents et représentés
5. 2026-29 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025
> à l'unanimité des membres présents et représentés
6. 2026-30 - Fixation des taux de fiscalité directe locale 2026
> à l'unanimité des membres présents et représentés
7. 2026-31 - Adoption du budget primitif 2026
> à l'unanimité des membres présents et représentés
8. 2026-32 - Attribution de subventions aux associations 2026
> à la majorité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23h08

Ver-lès-Chartres, le 22 AVR. 2026
Max VAN DER STICHELE, Maire

